

### 3 - Adhésion à «l'Association d'Etudes pour l'Agence de Financement des Collectivités Locales»

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :** La crise financière et les grandes difficultés dans lesquelles se sont trouvés les établissements bancaires ont relancé, avec une acuité particulière, les réflexions sur l'opportunité, voire la nécessité, de permettre aux collectivités locales de diversifier leurs sources de financement. La pertinence et la légitimité de cette démarche sont par ailleurs renforcées par le contexte actuel de resserrement de l'offre de crédit consentie aux collectivités locales, ainsi que par l'augmentation des marges bancaires sur fond d'entrée en vigueur des ratios Bâle 3.

La dépendance vis-à-vis du secteur bancaire a incité les collectivités à se tourner vers le marché obligataire. Toutefois, le morcellement des collectivités locales françaises et les volumes réduits des besoins financiers de chacune d'entre elles ne leur ont pas permis d'accéder à ce jour à ce marché dans des conditions optimales.

Pourtant, alors même que ces émissions obligataires ont rempli une partie de leurs objectifs initiaux, force est de constater qu'elles n'ont pas permis aux collectivités locales d'accéder de manière simple, récurrente et optimale à la ressource financière.

Les associations d'élus ont par conséquent souhaité la mise en place d'un groupe de travail chargé d'étudier l'intérêt et la faisabilité de la création d'une structure dédiée au financement des collectivités territoriales : l'Agence Française de Financement des Investissements Locaux (AFFIL).

L'Agence regroupera des collectivités territoriales et s'informerait de leurs besoins financiers. Elle effectuerait des émissions obligataires et consentirait des prêts aux collectivités qui en feraient la demande. Les conditions de ces prêts ne seront pas nécessairement identiques à celles des émissions obligataires de l'Agence.

Les analyses préliminaires menées dès 2009 par le groupe de travail démontraient que la création d'une telle Agence serait particulièrement utile pour les collectivités, leur permettant notamment de disposer d'une structure pérenne, capable d'intervenir de manière récurrente sur les marchés financiers, et qui les ferait bénéficier, dès lors qu'elles en exprimeraient le besoin, de la ressource financière à laquelle elle aurait accès, dans des conditions optimisées.

Désireux de progresser dans ses analyses et d'aborder une phase plus active, le groupe de travail a engagé des discussions avec le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi. En mars 2010, «l'Association d'Etudes pour l'Agence de Financement des Collectivités Locales» a été créée à l'initiative des associations d'élus, afin de financer la réalisation d'une étude de faisabilité sur la création d'un tel véhicule de financement et de prolonger le travail avec les services de l'Etat. Sur la base des préconisations du rapport d'étude, remis fin juillet 2011 conformément au calendrier prévu, l'Assemblée Générale du 20 septembre 2011 a validé la poursuite des travaux en vue de la création effective de l'Agence.

Ce projet est soutenu par la plupart des associations d'élus : AMF, AMGVF, ACUF, etc.

Compte tenu de l'intérêt général attaché à cette initiative du point de vue des finances locales, il est proposé au Conseil Municipal que notre collectivité adhère à cette «Association d'Etudes pour l'Agence de Financement des Collectivités Locales». Elle serait ainsi associée à la poursuite du travail en vue de la création effective de l'Agence.

Il lui serait, en outre, demandé de verser une contribution annuelle de 10 000 € permettant de participer aux charges financières de l'Association.

La dépense de 10 000 € sera imputée au chapitre 011.020.6281.20200 du Budget Primitif 2012.

## Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- accepter l'adhésion de la Ville à «l'Association d'Etudes pour l'Agence de Financement des Collectivités Locales» à compter de 2012,

- accepter de régler la cotisation de 10 000 € fixée par l'Assemblée Générale de l'Association,

- désigner M. le Maire comme représentant de la Ville au sein de l'Association.

**«M. LE MAIRE :** Je pense, contrairement à Christophe LIME, que c'est une bonne chose. Le débat a quasiment été fait, on ne va pas le refaire. Madame JEANNIN, peut-être un complément ?

**Mme Martine JEANNIN :** 35 milliards d'euros, on le sait depuis ce matin, c'est le montant des emprunts les plus toxiques qui ont été commercialisés aux collectivités, autant dire un véritable gouffre, enfin sauf Besançon puisqu'on est bien, grâce à M. Baudouin RUYSSSEN (rires).

**M. LE MAIRE :** Merci pour votre solidarité ma chère Martine !

**Mme Martine JEANNIN :** On a appris également que l'État est complètement d'accord pour la création de l'agence de financement. On ne voit pas comment il pourrait en être autrement. On se demande comment les collectivités vont faire pour s'en sortir. L'adhésion à l'association est plus que justifiée mais est-ce que cela ne vient pas un peu tard ? Le mal est déjà fait et je ne vois pas comment une si petite association avec une dizaine de membres pourrait rectifier toutes les erreurs des collectivités à venir.

**M. LE MAIRE :** Il y a une petite équipe technique mais ensuite on va adhérer et mieux vaut tard que jamais.

Quels sont ceux qui s'abstiennent sur ce dossier, qu'ils lèvent la main ! Alors combien ? Le même vote que tout à l'heure : c'était 11. Quels sont ceux qui sont contre ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions) décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 21 décembre 2011.*